



Rapport Annuel 31 décembre 2019

BSO CONVERTIBLE

FR0000424707 PART D
FR0007495460 PART C

NATURE	OPCVM
TYPE	FCP
SOCIETE DE GESTION	SAINT OLIVE GESTION
DELEGATION DE GESTION	NEANT

VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2019 PART D	81.80€
VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2019 PART C	92.40€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 31/12/2019 PART D	7 424
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 31/12/2019 PART C	545 711

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif est de maximiser, sur deux ans, la performance par le biais d'une gestion discrétionnaire active en privilégiant les placements en instruments de type convertible ou indexé dont le sous-jacent est l'action d'une société européenne. L'indicateur de référence est l'indice EXANE ECI-Euro. L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indicelle, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement. Il est calculé coupons réinvestis.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active. La sélection de titres a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société. Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price Earning, Price/Cash-Flow, Valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. Le gestionnaire peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Le gérant met en œuvre sa sélection d'entreprises à travers des instruments de type convertible ou indexé (obligation convertible en action, obligation remboursable en action, obligation à bon de souscription d'action, obligation indexée, obligation échangeable et obligations convertibles synthétiques), sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de duration. La société de gestion conduit sa propre analyse crédit dans la sélection des émetteurs, avec une approche très sélective qui s'appuie notamment sur la prévision des cash-flows, la liquidité, le bilan, les taux de marché des emprunts par duration. Cette analyse est comparée à la hiérarchie et l'analyse des agences de notation mais ne s'appuie que partiellement sur celles-ci. Le fonds peut investir sur des titres non notés ou notés en catégorie spéculative par les agences de notation ou jugés équivalents par la société de gestion.

Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 100% en obligations classiques et instruments du marché monétaire à taux fixe, taux variable ou taux révisable d'émetteurs européens libellés en euro. Le fonds ne peut détenir d'actions en direct, excepté à titre transitoire lorsque celles-ci sont issues d'une conversion ou d'un échange. Le fonds est cependant exposé au risque actions par la nature même des obligations convertibles, celles-ci étant sensibles au cours de leur sous-jacent, c'est-à-dire l'action contre laquelle l'obligation peut être échangée ou convertie. Le risque actions (delta) ne pourra représenter plus de 60% de l'actif. Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM ou FIA de droit français à destination d'investisseurs non professionnels et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds est investi à 90% en titres libellés en euro.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 6.

Les revenus sont capitalisés pour la Part C et distribués pour la part D.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Celle-ci est calculée, chaque jour, sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible		A risque plus élevé					<p>Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :</p> <p><u>Risque de crédit</u> : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créance. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance.</p> <p>Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.</p>
Rendement potentiellement plus faible		Rendement potentiellement plus élevé					
1	2	3	4	5	6	7	
<p>La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".</p> <p>Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.</p> <p>L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.</p> <p>L'OPCVM n'est pas garanti en capital.</p>							

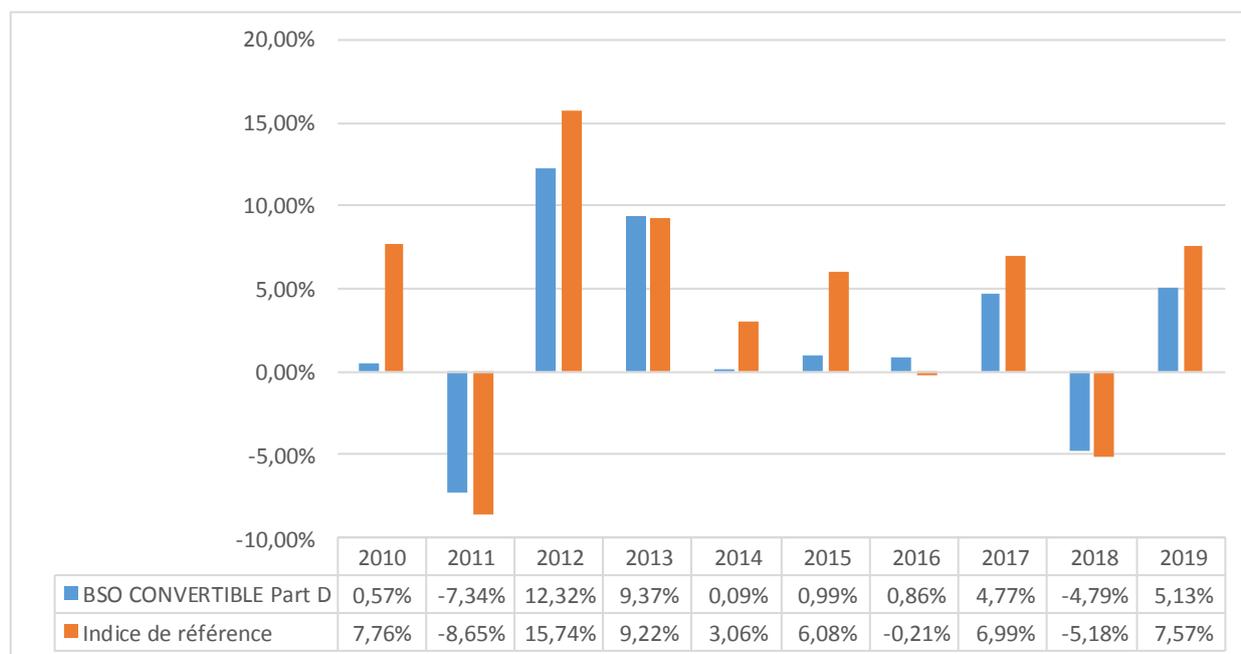
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d’exploitation de l’OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour plus d’information sur les frais, il est conseillé à l’investisseur de se reporter au prospectus de l’OPCVM disponible auprès de la société de gestion.

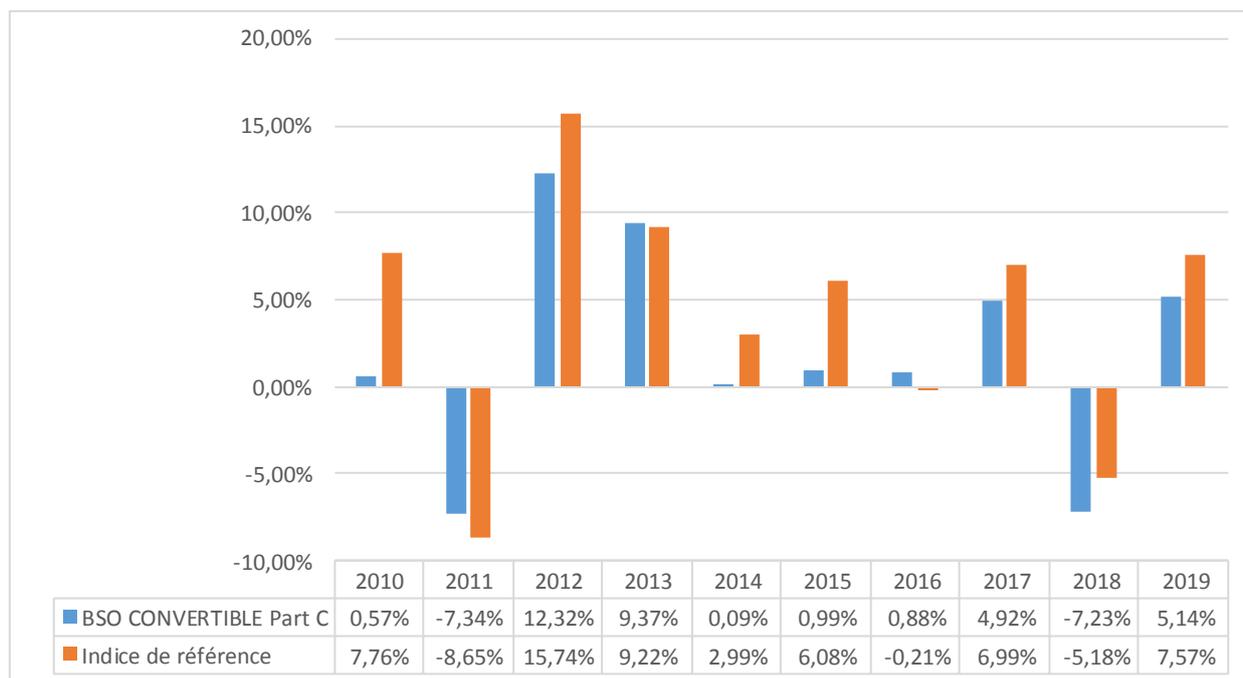
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d’entrée Part D	2,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l’investisseur paie moins.
Frais d’entrée Part C	2,00%	
Frais de sortie Part D	1,50%	L’investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d’entrée et de sortie.
Frais de sortie Part C	1,50%	
Frais prélevés par l’OPCVM sur une année		
Frais courants Part D	1,47%	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l’exercice précédent clos le 31 décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d’un exercice à l’autre. Les frais courants ne comprennent pas : <ul style="list-style-type: none"> • Les commissions de surperformance ; • Les frais d’intermédiation excepté dans le cas de frais d’entrée et/ou de sortie payés par l’OPCVM lorsqu’il achète ou vend des parts d’un autre véhicule de gestion collective.
Frais courants Part c	1,47%	
Frais prélevés par l’OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

PERFORMANCES PASSÉES

Performances annuelles sur 10 ans - Part D



Performances annuelles sur 10 ans - Part C



La part D FR0000424707 de l'OPCVM est créée le 11 octobre 1995.

La part C FR0007495460 de l'OPCVM est créée le 11 octobre 1995.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Toutefois, les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts. L'indicateur de référence est présenté dividendes réinvestis. L'indice de référence est EXANE ECI-Euro.

La devise de calcul des performances passées de l'OPCVM et de l'indicateur de référence est la suivante : Euro.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Les commissions de mouvement sont acquises de la façon suivante pour chaque transaction :

- Société de gestion : 85% ;
- Dépositaire : 15%.

Ces informations ne font pas l'objet d'une vérification du commissaire aux comptes.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

La société de gestion arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPCVM majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont égales :

- Au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Aux plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Pour la part de capitalisation (C) : Les sommes capitalisables sont égales au résultat net précédemment défini majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus de la catégorie des parts « C » afférents à l'exercice clos. Les détenteurs de parts « C » se voient appliquer le régime de la capitalisation pure, c'est-à-dire la mise en réserve de la totalité des produits.

Pour la part de distribution (D) : Les sommes distribuables sont égales au résultat net précédemment défini majoré ou diminué du solde du compte à régularisation des revenus des parts de la catégorie « D » afférents à l'exercice clos et du report à nouveau. Les détenteurs de parts « D » perçoivent sous forme de revenus la totalité des sommes distribuables. Le coupon est distribué dans les 4 mois suivant la clôture de l'exercice.

REGIME FISCAL

L'OPCVM est susceptible de servir d'unité de compte à un contrat d'assurance vie d'une durée égale ou supérieure à 8 ans.

L'OPCVM ne proposant que des parts de capitalisation, le régime fiscal est en principe celui des plus values sur valeurs mobilières applicable dans le pays de résidence du porteur, en suivant les règles appropriées à la situation du porteur (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, ...).

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

RAPPORT D'ACTIVITE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DE MARCHÉ

La décennie qui s'achève, pourtant marquée par de nombreuses fractures, politiques, sociales ou financières, termine en beauté sur les marchés financiers. La plupart des indices actions ont dépassé dans les derniers jours de décembre leurs plus hauts de 2007 ou 2008, réalisant leur meilleure année boursière depuis 20 ans.

Le rebond espéré des marchés au début de l'année 2019 a largement dépassé les attentes car les différents objets des craintes du dernier trimestre 2018 ne se sont pas matérialisés.

En matière de croissance économique, les signes de ralentissement, persistants mais modérés en Europe et au Japon, se sont stabilisés aux Etats-Unis et en Chine au premier semestre et on a assisté dans certains pays à une ré-accélération temporaire au deuxième semestre 2019. 2020 s'annonce aussi comme une année de croissance mondiale modeste mais largement positive (2.6% estimé par le FMI après un peu moins de 3% en 2019 et 3.7% en 2018), avec les perspectives d'un accord commercial rapide de plus en plus plausibles.

Du côté des politiques monétaires, Jérôme Powell a retourné la situation dès le début d'année en assurant que le relèvement des taux ne se poursuivrait pas en 2019 si la croissance restait aussi modeste qu'en 2018 et que les programmes d'achats obligataires seraient adaptés aux nécessités et non pas arrêtés selon un échéancier figé à l'avance. Il a tenu parole en effectuant une baisse des taux directeurs de la Réserve Fédérale en juillet. Les autres banques centrales se sont montrées également prêtes à agir de façon à soutenir la croissance si nécessaire, soit en reprenant leurs achats d'actifs, soit comme notamment la Banque Centrale Européenne en baissant le taux de dépôt de 10 points de base en septembre. Des politiques de relance budgétaire sont également à l'œuvre ou à l'étude, tant aux Etats-Unis qu'en Chine ou en Europe.

Ceci a entraîné une poursuite de la baisse des taux d'intérêt. Le taux à 10 ans des emprunts d'Etat américains a baissé de 2.7% à 1.5% entre janvier et septembre, pour terminer l'année autour de 1.8%. Il en a résulté une remontée de tous les actifs risqués. Les obligations d'entreprises ont regagné largement plus que le terrain perdu fin 2018, alors que la rémunération des emprunts d'Etat français est devenue négative jusqu'à une échéance de 10 ans et les « spreads » se sont largement détendus, retrouvant leur plus bas historique.

Dans la guerre commerciale sino-américaine, les rebondissements se suivent et se ressemblent, entre menaces et apaisements, entraînant une baisse sensible de la croissance dans certains secteurs (automobile, chimie, ...). Mais aucun des protagonistes n'ose aller trop loin et la baisse du yuan par rapport au dollar a un effet stabilisateur.

Enfin, l'éventualité d'un Brexit sans accord, qui avait pesé toute l'année, a été écartée, permettant à la Livre Sterling de rebondir et à l'aversion au risque de diminuer significativement en Europe.

Il semblerait donc que les planètes se soient de nouveau alignées pour permettre un prolongement du cycle, dans un contexte toujours idéal de croissance modérée sans trop d'inflation, permettant aux entreprises de poursuivre l'amélioration de leur rentabilité. Les résultats des entreprises ont donc finalement été souvent meilleurs que ce que l'on attendait en début d'année et devraient à nouveau progresser significativement l'an prochain.

Les indices actions se souviendront de ce millésime 2019 : CAC 40 + 26.37%, DAX + 25.48%, Eurostoxx 50 + 24.78%, S&P 500 + 28.88% en dollar, Nikkeï + 18.2% en yen,...

Si ces tendances ne nous surprennent pas après les excès de pessimisme et de baisse des actifs de fin 2018, nous ne pensons pas que le potentiel de hausse soit dorénavant très élevé car les facteurs d'inquiétude n'ont pas disparu.

La remontée des matières premières et des salaires pourrait avoir un impact négatif sur les marges des entreprises. L'hypothèse de nouvelles révisions à la baisse des prévisions de bénéfices n'est donc pas à exclure. Elle pourrait entraîner aussi une remontée des anticipations inflationnistes, et donc des taux d'intérêt.

Prendre à nouveau des bénéfices et se concentrer sur les valeurs de croissance de qualité, exposées à la consommation et aux infrastructures dans les pays développés ou émergents, sans être trop endettées, reste à l'ordre du jour. Les marchés demeurent étroits, tributaires de la liquidité et assez grégaires, ce qui amènera de nouvelles phases de volatilité, voire de correction, et donc d'opportunités d'achat sur des niveaux plus attractifs.

POLITIQUE DE GESTION

Tous les facteurs favorables aux actifs risqués ont contribué à une remontée significative des obligations convertibles, notamment celles sensibles aux sous-jacents actions et les segments des valeurs moyennes et du « high yield », quoi que très sélectivement.

Le fonds a réalisé une hausse de 1.33% sur le mois de janvier, inférieure à celle de l'indice Exane Euro très exposé sur des titres à fort delta que nous sous-pondérons au profit de titres à taux actuariel élevé qui devraient voir leur performance relative s'améliorer. Nous avons initié des lignes Adidas 2023 et Takeaway 2024 (nouvelle émission d'une société qui fournit des services de plats à emporter en ligne dans divers pays d'Europe), dont les fondamentaux des sous-jacents sont prometteurs et les caractéristiques techniques attractives. Nous avons allégé en contrepartie Covivio (ex Foncière des Régions) qui arrivait à échéance prochainement et qui venait de remonter.

Les obligations convertibles ont continué à profiter de ces tendances favorables en février car elles restent fondamentalement attractives avec des valorisations historiquement raisonnables. Nous avons renforcé des lignes sur lesquelles nous étions sous-pondérés et dont nous pensons que cela n'est plus justifié (Iberdrola 2022). Nous avons revendu 25% plus haut les Vallourec 2022 que nous avons renforcées en novembre et soldé les Covivio 2019 que nous ne souhaitons pas convertir et qui étaient bien remontées.

Bien que toujours sur des niveaux de valorisation attractifs, les obligations convertibles sont restées en retard par rapport aux autres actifs à fin mars. Le montant des émissions est resté anémique, et l'activité peu animée. Nous avons participé symboliquement à la nouvelle émission Air France 2026. Malgré une prime de 70% pour un coupon de 0.125%, celle-ci a été plus de 10 fois sursouscrite, ce qui a entraîné des montants d'allocation très faibles.

En avril, le segment des convertibles a été modérément haussier mais atone en termes de volumes avec des émissions de faible taille sur des sociétés secondaires ou spéculatives (Sacyr, Sirius Minerals). Le total des émissions depuis le début d'année est de 7 milliards d'euros, ce qui est peu élevé mais se compare à un montant de remboursements à échéance ou anticipé de l'ordre de la moitié. Nous avons vendu la ligne Credit Agricole/ Eurazeo qui arrivait à échéance et que nous ne souhaitons pas convertir. Nous avons par ailleurs renforcé Glanbia 2021 qui est très défensive, ainsi que Prysmian 2022 et Deutsche Wohnen 2024 sur lesquelles nous étions sous-pondérés et qui nous paraissaient avoir suffisamment baissé.

Les obligations convertibles ont très bien résisté dans la correction du mois de mai grâce à la part importante des valeurs immobilières soutenues par la baisse des taux des emprunts d'Etat. Notre surpondération sur les industrielles et les moyennes capitalisations n'a pas été particulièrement favorable. Nous avons allégé des lignes qui n'ont plus de potentiel comme Fresenius Medical Care 2020 ou arbitré pour le même émetteur des obligations courtes plus sensibles aux sous-jacents actions pour l'obligation plus longue avec un taux actuariel plus élevé (LEG Immobilier, Michelin). Nous avons participé aux émissions Biocartis 2024 et Orpea 2027 que nous pensions compléter ultérieurement sur opportunité.

Les obligations convertibles ont reflété la détente des « spreads » et la hausse des actions à fin juin, bien qu'elles restent en retard du fait de l'exposition sectorielle du gisement.

Nous avons vendu Wendel/Saint Gobain qui arrive bientôt à échéance, LEG Immo 2021 qui risque d'être rappelée et CBSM 2023 qui nous paraît bien valorisée, pour renforcer Air France 2026, Airbus 2022, LEG 2025, MTU 2023 et Takeaway 2024 qui nous paraissaient plus attractives.

La VL du fonds a dépassé ses plus hauts de l'année en juillet, portée à la fois par la hausse des titres les plus sensibles aux sous-jacents actions, où les valeurs de croissance, notamment aéronautiques, sont restées globalement à l'honneur, et par les titres à dominante obligataire où le « high yield » a en moyenne surperformé.

Nous avons renforcé la ligne Safran 2023 dont les résultats sont très satisfaisants et qui offre encore du potentiel. Nous avons participé à l'émission Worldline 2026 dont les fondamentaux nous ont paru également très attractifs.

En août, nous n'avons pas effectué de mouvement particulier sinon d'anticiper le remboursement de la Fresenius 2019 pour avoir des liquidités si des émissions se présentaient en septembre après la petite correction des marchés. Nous avons maintenu par ailleurs notre stratégie plutôt défensive, car la croissance et l'optionalité nous semblent largement bien valorisées. A défaut de nous permettre de surperformer, ceci donne au fonds une volatilité relativement modérée.

Les obligations convertibles sont restées stables en septembre face à un flux d'émissions important, en partie compensé par des remboursements anticipés. Nous avons participé aux nouvelles Edenred, Elliott/Lafarge, Ubisoft et MTU dont les anciennes

émissions ont été tout ou partiellement rappelées. Nous avons également renforcé les lignes initiées sur les récentes Takeaway et Worldline. Nous avons en contrepartie allégé Airbus/Dassault et vendu Cofinimmo 2021 qui n'a plus de potentiel. Le fonds est en légère baisse sur le mois comme le compartiment Euro du gisement.

Les obligations convertibles Euro se sont en moyenne très légèrement effritées sur le mois d'octobre. La bonne volonté des banques centrales reste en tout état de cause le facteur dominant des marchés en général. Nous avons participé à l'émission NEOEN 2024 dans le secteur des énergies alternatives peu représenté pour l'instant dans le gisement. Nous étions sous-pondérés en Ubisoft qui a déçu sur ses résultats et absents de Corestate et Wirecard qui ont réalisé les plus fortes baisses du mois.

Toujours porté par les facteurs de marché favorables, le fonds a une nouvelle fois dépassé ses plus hauts de l'année en novembre. Nous avons profité de la correction du mois précédent pour renforcer en début de mois Cellnex 2028, Edenred 2024 et MTU 2027. Nous avons en contrepartie allégé Bekaert 2021 et Quadient perpétuelle (ex Neopost) qui ont atteint un palier de hausse et vendu IAG 2022 et Haniel/Cconomy qui ne semblent plus présenter de potentiel à court terme.

BSO Convertible a regagné plus de 0.5 point par rapport à l'indice EXANE en décembre. Ceci s'explique par le rebond de titres secondaires (Consus, Genfit, Korian) dont la situation et la valorisation s'améliorent, de celui des secteurs distribution et industrielles sur lesquels nous sommes surpondérés et à la bonne performance des deux émissions récentes, AKKA et NEOEN. Nous avons renforcé Ubisoft 2024 et initié une ligne Valeo 2021, qui nous semblaient offrir un potentiel de rattrapage dans un marché qui devrait rester porté par la liquidité début 2020.

Le taux actuariel du fonds est de -0.3% contre -1.7% pour l'indice et la distance au plancher de 4% versus 8% pour l'indice, avec un delta quasiment équivalent à 0.27 et une sensibilité de 3. La performance est de + 5.14% au 31 décembre, inférieure à celle de l'indice EXANE EURO (+7.57%) du fait de notre stratégie un peu trop défensive. Notre sous-pondération sur les titres à fort delta en début d'année, ou sur des titres très endettés comme Cellnex qui représentent plus de 8% de l'indice et sont montés de 10 à 30% selon la souche, sont les principaux facteurs d'explication.

MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

A compter du 15 octobre 2019, le taux de frais de gestion est appliqué sur la base suivante : Actif global – Liquidités – OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe SAINT OLIVE – OPC (FR0012046597 BFT STATERE IC, FR0010979278 CPR MONETAIRE SR I, FR0010599399 BFT AUREUS (C) 3D).

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

L'OPCVM étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.

Les décisions concernant l'OPCVM sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

Conformément au règlement général de l'AMF, la société de gestion a formalisé une procédure intitulée « Politique de vote ». Pour l'année 2019, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM et FIA gérés. Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être consulté au siège social de SAINT OLIVE GESTION à compter du 1^{er} mai 2020.

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DE GESTION**AUDIT EXTERNES**

Les Commissaires aux comptes de la société de gestion et de l'OPCVM n'ont pas émis de « management letter » faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

SYSTEMES OPERANTS

Il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant au cours de l'exercice écoulé.

CONTROLE DES OPERATIONS

Il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation de l'OPCVM au cours de l'exercice écoulé.

ANOMALIES IDENTIFIEES

- Risque de Marché : Néant
- Risque de Crédit : Néant
- Risque de Contrepartie : Néant
- Risque de Liquidité : Néant
- Risque de Valorisation : Néant

SUIVI DES RECLAMATIONS

Néant

RAPPORT DE CONFORMITE

Conformément au plan de contrôle, le service conformité et contrôle interne a procédé aux contrôles suivants : transmission des ordres, enregistrements téléphoniques, extournes, « best selection », traitement des alertes abus de marché, exercice des droits de vote, enregistrements téléphoniques, franchissements de seuils, restrictions d'investissement, réclamations, conflits d'intérêts, blanchiment d'argent et financement de terrorisme, DICI et prospectus, déontologie des collaborateurs, rémunérations des salariés et gouvernance de la société de gestion.

Les résultats des contrôles sont satisfaisants.

RAPPORT DES RISQUES

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion de l'OPCVM ont conduit à l'identification d'aucune anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur la période.

RAPPORT DES FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, lorsque les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur demande adressée à la société de gestion.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels des OPC.

AUTRES INFORMATIONS**PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à la réglementation en vigueur, les prestataires doivent servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés. En tant que société de gestion, nous transmettons des ordres pour le compte de nos clients à des intermédiaires de marchés agréés en prenant toute mesure raisonnable en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres.

Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles s'imposant à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toute mesure raisonnable pour sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.

La liste des intermédiaires agréés est établie à l'échelle du groupe BANQUE SAINT OLIVE.

Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- Compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres ;
- Qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, etc ;
- Qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées ;
- Coût minimal pour les petits ordres.

Toute latitude est laissée aux gestionnaires de portefeuilles pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi ceux inscrits sur la liste interne des intermédiaires admis.

Chaque année, les intermédiaires avec lesquels la société de gestion a été en relation font l'objet d'une évaluation. Le contrôle interne de la société de gestion s'assure du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion prend toute mesure raisonnable pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant entre la société et ses clients, entre plusieurs clients, entre des OPC et un ou des clients.

Le principe qui doit guider le prestataire est la primauté des intérêts du client devant les siens propres.

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts de nos clients, nous avons établi une politique de gestion des conflits d'intérêts qui nous permet d'assurer :

- L'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients ;
- La définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Les procédures mises en place permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement aux situations suivantes :

- La sélection de nos intermédiaires financiers ;
- Rapports avec nos partenaires commerciaux ;
- Séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE ;
- Séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits ;
- Circulation des informations confidentielles ou privilégiées en respectant les listes d'interdiction ou de surveillance éditées en interne, et dans le cadre de la prévention des abus de marchés ;
- Transactions personnelles de nos collaborateurs ;
- Cadeaux ou avantages que nos collaborateurs seraient susceptibles de recevoir ;
- Plus généralement, aux règles d'organisation internes de la société.

POLITIQUE D'EVALUATION ESG

Conformément à la réglementation en vigueur, les sociétés de gestion mettent à la disposition des souscripteurs des OPC gérés une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectif environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Tout en cherchant continuellement à valoriser le patrimoine de ses clients, SAINT OLIVE GESTION est convaincue que l'analyse financière des entreprises doit être accompagnée d'une considération de critères extra-financiers.

Si les politiques d'investissement de la société de gestion ne prennent pas simultanément et automatiquement en compte les trois critères ESG, SAINT OLIVE GESTION veille à intégrer les critères ESG dans le cadre d'une évaluation des entreprises composant le portefeuille des OPC gérés dont la valorisation est supérieure ou égale à 50 millions d'euros.

POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL DE SAINT OLIVE GESTION

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques. La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPC gérés par la société de gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients

La politique de rémunération de l'ensemble des personnes identifiées relève du « Comité des rémunérations » des personnels du groupe constitué de BANQUE SAINT OLIVE et de ses filiales SAINT OLIVE et Cie et SAINT OLIVE GESTION. A ce titre, le Comité s'assure de la conformité de la politique de rémunération du personnel au regard des lois et règlements en vigueur et tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de SAINT OLIVE GESTION, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

La part variable est liée aux résultats de chacune des structures concernées. Aucune rémunération n'est liée à la réalisation d'objectifs de vente, de courtage, de performance, etc.

Aucune rémunération fixe ou variable n'est prise en charge par les OPC gérés par la société de gestion.

Les dispositions de la politique des rémunérations s'appliquent notamment aux personnes suivantes :

- Les dirigeants (mandataires sociaux et dirigeants effectifs) ;
- L'évaluateur indépendant ;
- Les gestionnaires de portefeuilles et les gérants d'OPC ;
- Le RCCI et le contrôleur des risques.

La part variable de la rémunération du personnel identifié est soumise aux règles suivantes sauf si celle-ci est inférieure à un seuil minimal préalablement fixé par le Comité :

- 50% de la composante variable de la rémunération est versée en numéraire, dans le courant du premier trimestre de l'exercice suivant ;
- 50% de la composante variable de la rémunération est indexée sur l'évolution d'un panier d'OPC. L'indexation est calculée sur la performance moyenne des fonds au titre de chaque exercice et la composition du panier est arrêtée chaque année par le Comité. L'indexation de la part variable de la rémunération ne sera prise en compte que si la variation de l'indice est négative.

La performance négative de l'indexation ci-dessus visée, a pour conséquence la réduction du montant de la rémunération variable de l'année en question compte tenu de l'indexation à l'évolution négative de la performance du panier d'OPC. En complément de l'indexation à la performance négative : la société de gestion garde la possibilité de réduire le montant de la rémunération variable de manière générale pour la personne concernée. La rémunération variable y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est justifié par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée.

La part de la rémunération variable indexée fait, le cas échéant et si elle est réglée, l'objet d'un règlement en numéraire, échelonné sur trois ans, à savoir :

- Un tiers, à l'issue d'un délai d'un an prenant effet à la date d'attribution de la rémunération variable de l'exercice N ;

- Un tiers, à l'issue d'un délai de deux ans prenant effet à la date d'attribution de la rémunération variable de l'exercice N ;
- Un tiers, à l'issue d'un délai de trois ans prenant effet à la date d'attribution de la rémunération variable de l'exercice N.

En cas de cessation d'activité pour quelle que cause que ce soit, le Comité appréciera l'opportunité du règlement des sommes non encore versées.

Par ailleurs, le Comité a la possibilité d'annuler tout ou partie de la part variable selon la situation financière de la société de gestion.

Le rapport sur les rémunérations de l'exercice précédent, établi chaque année, détaille le montant total des rémunérations versées par la société de gestion, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables. Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de SAINT OLIVE GESTION.